

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 13 AVR. 2015

fixant la liste des candidats déclarés admissibles à l'issue de l'épreuve écrite des concours externe et interne de techniciens de l'administration pénitentiaire organisés au titre de l'année 2015

La garde des sceaux, ministre de la justice ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 relative à la modernisation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 99-669 du 2 août 1999 modifié portant statut particulier des personnels techniques des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2005-38 du 18 janvier 2005 modifiant le décret n° 95-979 du 25 août 1995 d'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée relatif à certaines modalités de recrutement des handicapés dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 4 décembre 2007 modifié par l'arrêté du 19 février 2008 relatif aux modalités d'organisation, au programme et à la nature des épreuves des concours pour le recrutement de techniciens de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 30 mai 2008 fixant la liste des spécialités au titre desquelles sont ouverts les recrutements des techniciens de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 2014 autorisant l'ouverture, au titre de l'année 2015, de concours externe et interne pour le recrutement de techniciens de l'administration pénitentiaire.

Vu l'arrêté du 12 mars 2015 fixant la composition du jury de concours externe et interne pour le recrutement de techniciens de l'administration pénitentiaire, au titre de l'année 2015;

Vu l'arrêté du 16 mars 2015 fixant le nombre de postes offerts aux concours externe et interne pour le recrutement de techniciens de l'administration pénitentiaire, au titre de l'année 2015;

Vu l'arrêté du 16 mars 2015 fixant la liste des candidates et des candidats admis à participer aux concours externe et interne pour le recrutement de techniciens de l'administration pénitentiaire, au titre de l'année 2015 ;

Vu le procès verbal du jury en date du 09 avril 2015.

ARRÊTE

- Article 1^{er} -

Sont déclarés admissibles, par ordre alphabétique, à l'issue de l'épreuve écrite du concours externe de techniciens de l'administration pénitentiaires les candidats suivants :

- Spécialités liées aux métiers du bâtiment, du bois, des métaux et à la maintenance immobilière :

DISP	N° de dossier	Civilité	Nom	Prénom
LILLE	100337	Mademoiselle	ANDRZEJEWSKI	Mélanie
MARSEILLE	100263	Monsieur	BABOT	Fabrice
BORDEAUX	100005	Monsieur	BARILLOT	Laurent
LILLE	100047	Monsieur	BELLIFA	Abdel Hakim
TOULOUSE	100043	Monsieur	CLERGUE	Jerome
OUTRE-MER	100087	Monsieur	COESY	Luidgi
DIJON	100224	Monsieur	MANIEZ	Christian
OUTRE-MER	100206	Monsieur	PEDRE	Fabien
DIJON	100188	Monsieur	PESCE	Arminio
OUTRE-MER	100026	Monsieur	RHINO	Marc-David
LYON	100395	Monsieur	ROTAT	Emmanuel

- Spécialités liées à l'informatique.

DISP	N° de dossier	Civilité	Nom	Prénom
TOULOUSE	100241	Monsieur	BEN RABIAA	Azzeddine
RENNES	100018	Monsieur	HAMELIN	Tanguy
PARIS	100067	Monsieur	LEROUX	Gerard
RENNES	100039	Monsieur	MEHEUST	Julien
LILLE	100390	Monsieur	SORY	Sebastien

- Article 2 -

Sont déclarés admissibles, par ordre alphabétique, à l'issue de l'épreuve écrite du concours interne de techniciens de l'administration pénitentiaires les candidats suivants :

- Spécialités liées à l'informatique

DISP	N° de dossier	Civilité	Nom	Prénom
RENNES	100071	Monsieur	CASTELLE	Christopher
RENNES	100068	Monsieur	DEGUIL	Yvon
TOULOUSE	100003	Monsieur	DOMINIQUE	Bruno
OUTRE-MER	100013	Monsieur	LEE	Mike
BORDEAUX	100002	Monsieur	MAHAUD	Yann
RENNES	100037	Monsieur	PIAT	Denis

- Spécialités liées à la gestion d'une cuisine collective

DISP	N° de dossier	Civilité	Nom	Prénom
RENNES	100005	Monsieur	BOULAIRE	Anthony
STRASBOURG	100036	Monsieur	CABERLON	Herve
PARIS	100014	Monsieur	DEBRANCHE	Jimmy
PARIS	100050	Monsieur	DELHAYE	Norbert
LILLE	100040	Monsieur	FOULON	Franck
STRASBOURG	100019	Monsieur	GUILLEMIN	Pascal
PARIS	100065	Monsieur	KICHENASSAMY	Jean-Paul
OUTRE-MER	100047	Monsieur	LEFEBVRE	Thierry

- Article 3 -

Conformément à l'article 20 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, seuls les dossiers des candidats(es) admis(es) feront l'objet d'une vérification par les services de l'administration pénitentiaire.

- Article 4 -

La directrice de l'administration pénitentiaire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait, le **13 AVR. 2015**

La garde des sceaux, ministre de la justice
Par délégation,

L'adjointe à la chef du bureau des métiers,
du recrutement et de la formation (RH7)


Isabelle LORENTZ